

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER

Commission Administrative Paritaire - CDG03 - CAP B

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Commission Administrative Paritaire

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 16:00 H

Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			631
	Sous enveloppe	Electronique	Total
Nombre de votants	0	316	316
Nombre de votes exprimés	0	280	280
Nombre de votes blancs	0	36	36
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			50,08%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CFDT	122
	Liste CGT	158

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	6
Nombre de représentants suppléants à élire	6

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{280}{6} = \boxed{46,67}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CFDT	122	2
Liste CGT	158	3
Total des sièges attribués		5

5 sièges attribués au quotient

1 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne



$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CFDT	40,67	1
Liste CGT	39,5	0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat



Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CFDT	3
	Liste CGT	3
Total		6

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

6 sièges titulaires à pourvoir - 6 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	3	Titulaire	Christelle HERMET	Titulaire
		Titulaire	Martine BUVAT	Titulaire
		Titulaire	Thierry KWASNY	Titulaire
		Suppléant	Loic RABANT	Titulaire
		Suppléant	Catherine CANARD	Titulaire
		Suppléant	Aurelie FROEHLI	Titulaire
	3	Titulaire	Sandrine MOREL	Titulaire
		Titulaire	Alain CAVA	Titulaire
		Titulaire	Sylvain RIBIER	Titulaire
		Suppléant	Valerie DESCOINS	Titulaire
		Suppléant	Didier LAVEDIAUX	Titulaire
		Suppléant	Veronique LHOMME	Titulaire

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

YZEURE, jeudi 8 décembre 2022

Le Président

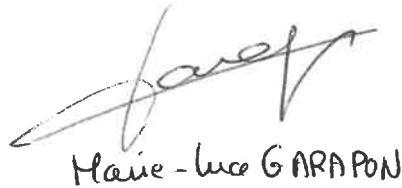
Le Secrétaire

Les délégués de listes




Le Président du Centre de gestion de l'Allier

Jean-Sébastien LALOY



Marie-Luce GARAPON

Xavier CHANTELOUP

ROBERT XAVIER
